

**Mise en œuvre de la
Directive 2008/8/CE du 12 février 2008**



**Mini-guichet unique pour les prestations de
services électroniques
Focus sur le portail électronique français**

15 mai 2014

Chambre de commerce du Luxembourg

Service de la gestion fiscale

Sous-direction des professionnels et
de l'action en recouvrement

Bureau GF-2A

François ROLLO et Michel BLANCO



Focus sur le portail électronique français

Quelles sont les fonctionnalités du portail électronique français ?

Le portail reprend les fonctionnalités définies au niveau communautaire :

❖ **Inscription / Désinscription**

❖ **Déclaration et le paiement de la TVA sur les services électroniques :**

souscription des déclarations de la TVA collectée sur les ventes de prestations de services électroniques effectuées au cours du trimestre considéré.

❖ **Consultation et correction des déclarations de TVA déjà déposées**

Focus sur le portail électronique français

Qui peut s'inscrire sur le portail français ?

- Les modalités d'accès au mini-guichet sont identiques pour les entreprises identifiées à la TVA en France (régime « UE ») ou non établies au sein de l'Union européenne (régime « non-UE »)
- - régime « UE » (assujetti ayant établi le siège de son activité économique en France ou un établissement stable en France) : l'assujetti s'identifie avec le même numéro individuel d'identification à la TVA que celui qu'il possède aux fins de la déclaration de la TVA au niveau national.
- - régime « non-UE » (assujetti extra-communautaire qui n'a pas établi le siège de son activité économique, ne possède pas un établissement stable, et n'est ni immatriculé ni par ailleurs tenu de s'immatriculer dans l'Union européenne) : l'assujetti peut choisir de s'immatriculer en France (ou dans un autre Etat membre de l'UE) ; un numéro individuel d'identification à la TVA lui sera alors attribué (selon le format EU250yyyyyz).
- Le portail français reprend les fonctionnalités du portail « VAT on e-services » (VoeS) utilisé depuis 2003 par les opérateurs non établis au sein de l'Union européenne (UE)

Focus sur le portail électronique français

Comment accéder au portail électronique français ?

Un e-service intégré dans « l'espace » unique et sécurisé de l'entreprise

● Un mode d'accès simplifié unique pour déclarer en ligne et utiliser l'ensemble des services de déclaration et de paiements en ligne des impôts professionnels (TVA, impôts sur les sociétés...) :

● - Le e-service « Accéder au mini-guichet TVA UE » est accessible - en complément des téléprocédures déjà proposées - à partir de « l'Espace abonné » de l'entreprise dans la rubrique « Professionnels » du portail fiscal internet www.impots.gouv.fr

● Un portail sécurisé et accessible :

- en permanence, 24 heures sur 24, depuis l'espace abonné de l'entreprise, lui permettant de s'identifier puis de déclarer la TVA due ;

- en toute facilité avec un « identifiant » et un « mot de passe » : aucun certificat électronique n'est nécessaire

- lors de la saisie, l'entreprise bénéficie d'une aide en ligne et ses opérations sont confirmées immédiatement.

Focus sur le portail électronique français

Comment s'inscrire sur le portail électronique français ?

L'entreprise doit procéder en deux étapes :

- **Etape n° 1. Le pré-requis : créer un espace sécurisé**

– Pour accéder au e-service, l'entreprise doit avoir au préalable créé son « espace abonné ».

- **Etape n° 2. Adhérer au service en ligne (Accéder au mini-guichet TVA UE)**

Focus sur le portail électronique français

Comment s'inscrire sur le portail électronique français ?

● **Etape n° 1 - Le pré-requis : créer un « espace » sur le site impots.gouv.fr**

● Pour accéder à ce nouveau service en ligne, l'entreprise doit avoir préalablement créé son « espace abonné » à partir de la rubrique Professionnels du portail fiscal internet www.impots.gouv.fr

– **régime « UE »** : l'entreprise n'a aucune démarche à effectuer (sauf cas particuliers) si elle est déjà titulaire d'un « espace abonné » et qu'elle a adhéré au e-service « Consulter son compte fiscal »

– **régime « non-UE »** : la création de « l'espace abonné » s'effectue en **2 étapes** :

– **1. Inscription** : L'opérateur s'identifie avec les codes communiqués par le service gestionnaire et renseigne les informations le concernant. A l'issue de cette étape, un code d'activation lui est adressé ;

– **2. Activation du compte** : l'opérateur active son compte en saisissant le code d'activation qui lui a été adressé et renseigne le compte bancaire de l'entreprise. A l'issue de cette étape, l'espace est créé et l'entreprise peut adhérer au e-service « Consulter son compte fiscal ».

Focus sur le portail électronique français

J'accède avec mon mot de passe

Adresse électronique

Mot de passe > [Mot de passe oublié ?](#)

Rappel : il ne s'agit pas du code d'activation mais du mot de passe que vous avez choisi lors de votre inscription

1

Valider

Modalités d'adhésion au e-service
« Consulter le compte fiscal » 1/2

MON ESPACE

0 communiqué
0 nouveau message personnel

- [Gérer mes services](#)
- [Poser une question générale](#)

2

SERVICES EN LIGNE

- [Adhérer aux services en ligne](#)
En savoir plus
- [Gérer vos comptes bancaires](#)
En savoir plus
- [Consulter vos services \(habilitations\)](#)
En savoir plus

3

Focus sur le portail électronique français

Modalités d'adhésion au e-service « Consulter le compte fiscal » 2/2

Effectuer une demande d'adhésion

Saisie du numéro S.I.R.E.N(ou équivalent).

Veillez saisir le numéro S.I.R.E.N(ou équivalent) de l'entreprise pour laquelle vous souhaitez effectuer une demande d'adhésion pour un service en ligne.

Entrez le numéro S.I.R.E.N(ou équivalent) :

4

Votre demande d'adhésion

Vous avez sélectionné l'entreprise suivante :

Numéro S.I.R.E.N(ou equivalent) : 123456789
Dénomination : SARL MARTIN DISTRIBUTION

Situation de l'entreprise : hors du périmètre DGE

Votre adhésion sera rattachée à l'établissement principal qui suit :

Adresse fiscale entreprise : 12, rue de Longchamp
75016 PARIS

Si ces informations ne correspondent pas à la situation de votre entreprise, vous risquez d'être rejetée.
Pour vérifier la validité de vos données d'identification, vous pouvez prendre contact avec votre Service des Impôts des Entreprises.

5

Sélectionnez le(s) service(s) :

Désignation service	Motif de l'indisponibilité
<input type="checkbox"/> Déclarer TVA filière EFI	Vous êtes déjà titulaire du service Déclarer. Voir le suivi de vos habilitations.
<input type="checkbox"/> Payer l'impôt sur les sociétés	
<input type="checkbox"/> Payer la Taxe sur les salaires	Vous ne possédez aucune obligation fiscale nécessitant l'adhésion de ce service. Veuillez vous rapprocher de votre service gestionnaire pour pouvoir adhérer à ce service.
<input type="checkbox"/> Payer TVA filière EFI	Vous êtes déjà titulaire du service Payer. Voir le suivi de vos habilitations.
<input checked="" type="checkbox"/> Consulter le Compte fiscal	
<input type="checkbox"/> Démarches	

6

MES SERVICES

Consulter

[> Compte fiscal](#)

Démarches

[> Accéder au mini-guichet TVA UE](#)

7

Focus sur le portail électronique français

Comment s'inscrire sur le portail électronique français ?

- Un dispositif souple :

- l'entreprise a la possibilité de déléguer l'accès à un tiers établi ou non en France (comptable, mandataire ...) ayant lui-même préalablement créé son espace abonné.

- L'entreprise est seule responsable des habilitations de ses délégataires, plusieurs niveaux d'habilitation étant possibles.

Focus sur le portail électronique français

Comment s'inscrire sur le portail électronique français ?

- **Etape n° 2 - Adhérer au service en ligne « Accéder au mini-guichet TVA UE »**
- Pour adhérer à ce nouveau service en ligne, l'entreprise doit :
 - Suite à la création de l'espace et l'adhésion au service « consulter son compte fiscal », l'entreprise doit choisir la rubrique « Accéder au mini-guichet TVA UE » puis compléter les informations la concernant..
 - Après validation par le service gestionnaire, l'entreprise sera en capacité – à partir de son espace – de déclarer la TVA sur les services électroniques
- N.B. : Les adhérents au service de consultation du compte fiscal et autres services en ligne (« déclarer la TVA », « payer la TVA » ...) disposent déjà d'un espace abonné et devront simplement demander la validation de l'adhésion au service « Accéder au mini-guichet TVA UE ».

Focus sur le portail électronique français

Comment déclarer la TVA sur les services électroniques ?

* Un formulaire défini au niveau communautaire

- Pour chaque État membre de consommation, l'assujetti est tenu de communiquer les montants hors taxe des prestations taxables ainsi que le taux de TVA applicable
- Une déclaration qui peut être corrigée a posteriori : toute rectification doit faire l'objet d'une correction de la déclaration originale et non d'une modification lors du dépôt d'une déclaration ultérieure. L'assujetti peut apporter des corrections à sa déclaration de TVA via le mini-guichet unique par voie électronique dans les trois ans qui suivent la date prévue pour le dépôt de la déclaration originale
- La déclaration peut être déposée par un mandataire agissant au nom et pour le compte de la société.

Focus sur le portail électronique français

Démonstration du mini-guichet TVA

The screenshot shows the homepage of the French tax portal (impots.gouv.fr). The browser address bar displays 'www.impots.gouv.fr/home.html'. The page features the French Republic logo and the text 'impots.gouv.fr un site de la direction générale des finances publiques'. Navigation tabs for 'Particuliers', 'Professionnels', and 'Documentation' are visible. A prominent green banner reads 'DECLAREZ VOS REVENUS EN LIGNE' with the slogan 'C'est simple, c'est souple, c'est sûr !' and a link to 'Accès au service de déclaration en ligne'. On the right, a yellow 'Mon espace' box contains 'Particulier' and 'Professionnel' buttons, with the latter highlighted in red. Below this, a 'RECHERCHE' section offers 'Recherche détaillée' and 'Recherche de formulaires'. A list of 'Les autres services de la DGFiP' includes 'Le plan cadastral', 'Le télépaiement des services publics locaux', 'Les amendes', 'Les collectivités locales', 'Les cessions immobilières de l'État', 'Les pensions et retraites de l'État', and 'Les ventes domaniales'. Further down are 'Simulateurs', 'Questions fréquentes', 'Calendrier fiscal', 'Vous êtes à l'étranger', 'Nous connaître', and 'Nous rejoindre'. The main content area is split into 'Particuliers' and 'Professionnels' sections. The 'Professionnels' section has a red box around its 'accéder à Mon espace' button. The 'Particuliers' section lists actions like 'Déclarer mes revenus' and 'Gérer mes paiements', and includes a 'rubrique des Particuliers' link at the bottom. The 'Professionnels' section lists actions like 'Créer mon espace / adhérer aux services en ligne' and 'Déclarer et payer ma TVA', and includes a 'rubrique des Professionnels' link at the bottom. The page footer contains navigation arrows and the number '12'.

Focus sur le portail électronique français

Démonstration du mini-guichet TVA

The screenshot shows a web browser window with the URL `file:///D:/MAQUETTE MOSS V2/Maquette Schéma/A2.IMPOTS.GOUV.FR - LoginAccess.html`. The page header includes the `impots.gouv.fr` logo and a navigation link `< retour`. A yellow button labeled `Mon espace Professionnel` with a lock icon is prominent. An `Aide` link is visible in the top right.

The main content area is divided into three sections:

- J'accède avec mon mot de passe**: Contains input fields for `Adresse électronique` and `Mot de passe`, a `> Mot de passe oublié ?` link, a reminder: `Rappel : il ne s'agit pas du code d'activation mais du mot de passe que vous avez choisi lors de votre inscription`, and a `Valider` button.
- J'accède avec mon certificat électronique**: Features an `Accéder avec mon certificat` button. Below it, text explains: `Même si votre certificat est encore valide, nous vous proposons d'opter dès à présent pour l'accès avec un mot de passe.` and `En cas de perte, de révocation, ou d'invalidité de votre certificat, vous devez opter pour l'accès avec un mot de passe.` A link `» J'opte pour l'accès avec un mot de passe` is provided.
- Je crée mon espace professionnel**: Includes a link `» Je crée mon espace professionnel`.
- Je paye ma taxe foncière à partir de la référence de mon avis**: Includes a link `» Je paye en ligne`.

Navigation icons (back, forward) and the page number `13` are located in the bottom right corner.

Focus sur le portail électronique français

Démonstration du mini-guichet TVA

impots.gouv.fr AIDE

ESPACE ABONNÉ

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES

M PSN FICTIF

Espace abonné
Quitter

Espace abonné

> Vos logiciels peuvent-ils traiter des virements et prélèvements SEPA ? Pour en savoir +, [cliquez ici](#)

> La déclaration de liquidation et de régularisation de la CVAE au titre de l'imposition 2013 (n°1329 DEF) est accessible depuis le 1er avril 2014.

> La déclaration de résultat pour les entrepreneurs individuels appartenant à la catégorie des Bénéfices Industriels et Commerciaux au régime simplifié d'imposition (BIC/RSI) sera prochainement accessible.

DOSSIER COURANT

SIREN U00000019
SARL ENTREPRISE DE TEST POUR LES
TELEPROCEDURES

MON ESPACE

0 communiqué
0 nouveau message personnel

Gérer mes services
Poser une question générale

MA PAGE PERSONNALISÉE

Gérer mon agenda fiscal, mon information fiscale, mon classeur

MES SERVICES

Consulter

Compte fiscal

Déclarer

T.V.A.
C.V.A.E.

Payer

T.V.A.
C.V.A.E.
Autres impôts

Démarches

Effectuer une démarche
Suivre mes démarches
Accéder au mini-guichet TVA UE

Focus sur le portail électronique français

Comment obtenir des informations sur ce nouveau service en ligne ?

* Un interlocuteur unique au sein de l'administration française :

Une adresse de contact unique : tva.e-service@dgif.finances.gouv.fr

- Les opérateurs non établis au sein de l'Union européenne conservent le même service gestionnaire et la même adresse de contact que dans le cadre de la procédure « TVA on e-services » (VoeS) en vigueur depuis 2003

- Les opérateurs établis en France ont le même service gestionnaire et la même adresse de contact que les opérateurs non établis dans l'UE

- * Une description de la procédure sera mise prochainement en ligne sur le site www.impots.gouv.fr (espace Professionnels) en complément des informations communiquées sur le site de la Commission européenne

- http://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation/vat/how_vat_works/telecom/index_fr.htm

Focus sur le portail électronique français

Comment obtenir des informations sur ce nouveau service en ligne ?

- * La rubrique « J'effectue mes démarches sur www.impots.gouv.fr dans mon espace abonné (mode EFI) » du site www.impots.gouv.fr guide l'utilisateur en expliquant simplement les différentes étapes à suivre
- * Le service d'assistance Téléprocédures pour les questions d'ordre technique sera également accessible par téléphone ou par formuel via la rubrique « Services en ligne : je contacte mon assistance informatique sur www.impots.gouv.fr ».
- * La législation en vigueur : les dispositions de la directive 2008/8/CE ont été transposées en droit national par l'article 102 de la loi de finances pour 2010 (Code général des impôts, article 298 sexdecies G).
<http://www.legifrance.gouv.fr> > Accueil > Les codes en vigueur > Code général des impôts, CGI. - Article 298 sexdecies G

Focus sur le portail électronique français

Quel est le calendrier ?

- Début de la procédure d'identification sur le site impots.gouv.fr :
à compter du 1^{er} octobre 2014
- Première échéance déclarative et de paiement (déclaration de TVA au titre du 1^{er} trimestre 2015) :
au plus tard le 20 avril 2015

Focus sur le portail électronique français

Memento liens utiles

- Portail de la Direction générale des Finances Publiques

<http://www.impots.gouv.fr>

- Textes réglementaires

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000021642665>

- Espace de la DG-TAXUD consacré au mini guichet unique TVA

http://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation/vat/how_vat_works/telecom/index_fr.htm

Questions ?

